

1^{er} Rallye VHRS du Boulonnais C.C. Desvres-Samer
11^{ème} Rallye Historique du Boulonnais C.C. Desvres-Samer
35^{ème} Rallye du Boulonnais C.C. Desvres-Samer
Régional – Participation étrangère autorisée

22 et 23 août 2026

Permis d'organiser FFSA N°403 du 06 mai 2026

Date : 13 août 2026 à SAMER (62830)

Objet : Additif n°1 de l'Organisateur

De : Comité d'organisation / *Organizing committee*

À : Tous les concurrents / *All competitors*

Nombre de page : 3

Pièce(s) jointe(s) : 0

Additif n°1 de l'organisateur au règlement particulier.

Article 1P. Organisation

Permanence de l'organisation pendant le rallye:

PC COURSE

SALLE POLYVALENTE CLAUDE BAILLY

RUE JEAN MOULIN

62830 SAMER

Téléphone : 06/59/42/07/43 ou 07/49/93/52/53



Article 1.1P. Officiels

La liste des officiels est modifiée par rapport au règlement particulier comme suit :

Mme Marie PINTO DA SILVA, membre du collège des commissaires sportifs est remplacée par Isabelle LENGLET.

Mme Marie PINTO DA SILVA est désignée Relations concurrents.

M. Jean-Pierre LACROIX est absent, excusé. Il est remplacé par Mme Anne-Sophie CALOIN dans un véhicule d'encadrement.

Le speaker du rallye est M. Maxime FOURNEZ.

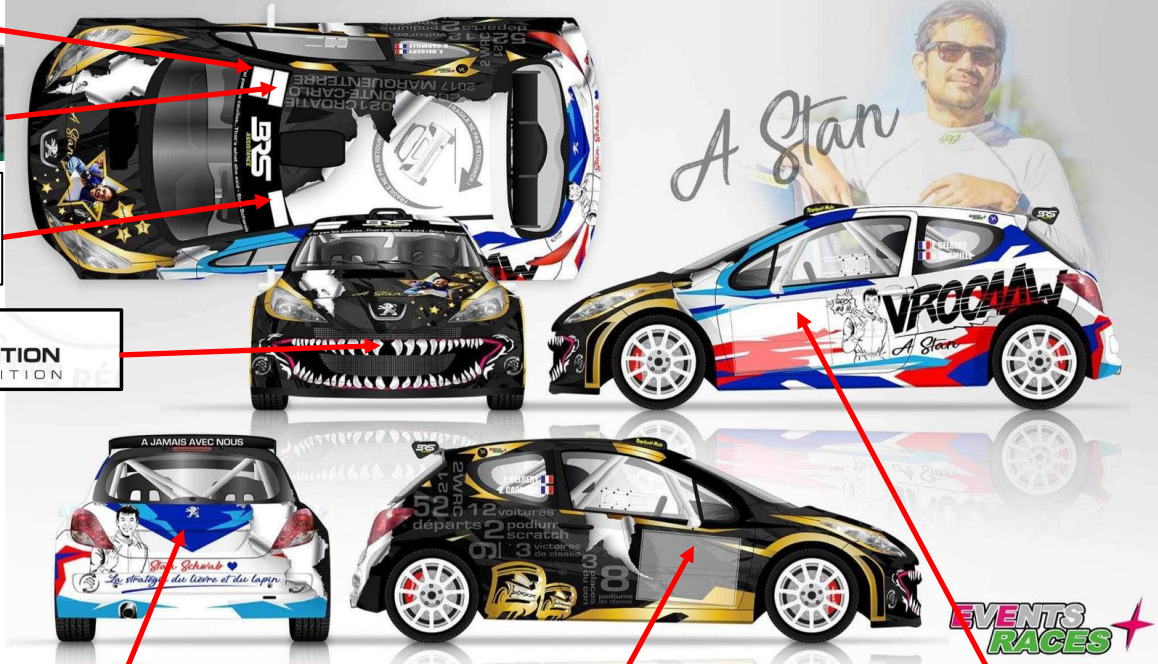
Article 5P. Identification des voitures et publicité

PUB BANDEAU PILOTE « GARAGE LICQ CARROSSERIE »
PUB BANDEAU COPILOTE « COUVERTURES DES 7 VALLEES »

Petit N° à coller du côté
« copilote » **à 1 cm** en
dessous de la publicité

PUB « **IDCOM** » sur le capot AVANT
PUB « **GOLDEN PALACE** » sur le capot AVANT
PUB « **LUDO CONCEPTION** » sur la plaque AVANT

43



Petit N° à coller sur la
plaque d'immatriculation
arrière **retirée** ou **cachée**
par du **scotch noir**

**Panneau de porte
COPILOTE**

**Panneau de porte
PILOTE**

Positionnement OBLIGATOIRE sur le véhicule :
sur le capot à l'avant du véhicule



RAPPEL : l'autocollant « ASSISTANCE » doit être collé
sur le véhicule qui rentre et qui sort du Parc d'Assistance.
+ obligation de mettre la plaque du rallye « Assistance » dans
le véhicule qui entre et sort du parc d'assistance.



VEHICULE DE RECONNAISSANCE:



AUTOCOLLANT (x2)

Un à l'avant
Un à l'arrière
En haut et au centre
du parebrise



Article 4.3P. Assistance

Le placement est libre dans le parc d'assistance (faute de bénévoles pour gérer le parc).
Le plan de situation avec les différents parcs et les différentes infrastructures à SAMER sont dans le roadbook.

PARKING PLATEAUX (1) et également Parc d'assistance :

1/ Stade Municipal Jean Basilien

Rue de Longuerèques

62830 SAMER

50°38'03.18"N et 1°45'21.03"E

suivre le fléchage et respecter les places de stationnement pour garer les plateaux



PARKING PLATEAUX (2):

2/ Parking de l'ancien site CONTE

382 Avenue Henri Mory

62830 SAMER

50°38'33.42"N et 1°44'34.68"E

suivre le fléchage et respecter les places de stationnement pour garer les plateaux

Entrez à l'intérieur du site, puis le parking se situe sur la gauche

A Samer, le 13 août 2026.

Julien GRESSIER,

Président du Comité d'Organisation.

